

Date de dépôt : 29 avril 2013

Pétition

pour sanctionner plus sévèrement et systématiquement les cyclistes ne respectant pas la LCR, l'OCR et l'OETV

Mesdames et
Messieurs les députés,

En vertu de l'article 11, titre II de la Constitution genevoise et de la loi sur l'exercice du droit de pétition A 5 10, je désire soumettre celle-ci devant vous.

- 1. Comme vous l'aurez toutes et tous constaté, le nombre de cyclistes "incivils" ne respectant pas la LCR, l'OCR et l'OETV augmente selon moi (et de nombreux concitoyens excédés) de façon explosive.**

Ce type de cyclistes pourrait considérablement la vie des piétons, personnes à mobilité réduite, les transports publics et le reste du trafic. Nombre de citoyens sont excédés de se faire insulter ou ignorer quand on ose leur faire une remarque et ne pas leur laisser le passage même sur les trottoirs et les passages à piétons. Le "Courrier des lecteurs" de la Tribune de Genève reçoit nombre de tels témoignages. La circulation à Genève est une gabegie totale !

J'estime que ce laxisme, qui s'est insidieusement installé au fil des ans doit cesser, et que chacun doit retrouver la place où il doit se trouver. A force de laxisme, ces cyclistes incivils pensent avoir dès lors tous les droits vis-à-vis des autres utilisateurs des routes et trottoirs. Les pauvres piétons, surtout, ont toujours tort face à eux. Je dis qu'il faut leur donner un signal fort et clair, et dire clairement STOP à ce comportement ! Un automobiliste qui violerait autant de règles de la circulation qu'eux se retrouverait vite en prison.

Pour atteindre ce but, je préconise que tout agent qui patrouille sans être en intervention d'urgence (policiers, APM), intervienne immédiatement dès

qu'il constate une infraction dans sa proximité, et de ne pas l'ignorer. Il en va de notre sécurité et de la crédibilité de la police.

- 2. Je préconise aussi pour les vélos le retour au port d'une vignette obligatoire et parfaitement lisible afin que, en cas d'accident ou de litige, l'identité d'un cycliste soit clairement identifiable, surtout en cas de délit de fuite, ce qui est impossible actuellement.**

Cette demande procède aussi d'un traitement égalitaire pour tous les usagers de la route qui doivent porter une plaque d'immatriculation, et je ne vois pas pourquoi les cyclistes échappent à cette mesure.

- 3. Je préconise aussi que le gouvernement genevois demande instamment et par tous les moyens légaux possibles au Conseil fédéral et au Parlement de revoir le RS 741.031, art. 1 point 6 (listes des amendes d'ordre pour les cyclistes), pour que celles-ci soient au moins doublées, voir triplées afin qu'elles deviennent vraiment dissuasives, car actuellement elles ne le sont pas. A la fois par manque d'application des lois et par leur montant.**

Voici donc ce que je propose et demande dans cette pétition: nous devons nous débarrasser de la plaie que sont les cycliste "incivils", et revendiquer un traitement plus égalitaire pour tous les usagers de la route (et des trottoirs).

Je suis certain que ce texte serait approuvé par une bonne partie des citoyens, et c'est pour cette raison que je vous sou mets cette pétition.

N.B. 1 signature
p.a. Monsieur Ralf Latina
27 Quai Charles-Page
1205 Genève